



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, le 08 Février 2023

Eric FIEVEZ
Secrétaire Général
CFDT PÉNITENTIAIRE
A
Monsieur Laurent RIDEL
Directeur Administration Pénitentiaire

Objet : problématiques passage CSP Hors Classe examen professionnel

Réf : Notre courrier du 21 Septembre 2022 et votre réponse en date du 26-10-2022

Monsieur Le Directeur,

J'ai l'honneur de vous solliciter une nouvelle fois sur la situation des CSP qui pour certains sont amenés à passer hors classe puisque qu'un examen professionnel se déroule actuellement.

Je vous rappelle l'engagement que vous avez pris auprès de la CFDT Pénitentiaire d'apporter une attention toute particulière aux commandants reclassés aux 12ème et 13ème échelons provisoires du grade de CSP « afin qu'ils bénéficient d'une situation favorable »

Il est important de sensibiliser le jury à cet effet car la CFDT Pénitentiaire avait en effet demandé l'étude en priorité durant la période transitoire des dossiers des CSP qui remplissent les conditions pour accéder au Hors Classe quelques soient leurs fonctions !

Il paraît impensable de laisser de côté des agents promus aux deux échelons provisoires 12ème et 13ème ayant une carrière derrière eux car il s'agirait en l'état de priver une partie des personnels méritants et exerçant des responsabilités importantes du bénéfice du grade.

D'autant que cette réforme, nous le rappelons, signifie une perte financière pour les agents concernés. Le grade « hors classe » réparerait une perte financière non réglée à ce jour sans gain sur le net en raison de la perte de PSS : les agents qui étaient donc commandants au dernier échelon avant le CSP doivent passer à l'examen professionnel durant la phase transitoire !

J'en profite par ailleurs pour vous alerter sur un problème lié aux livrets de formation qui devraient être complétés mais qui ne le sont pas alors qu'ils sont demandés pour l'examen. Il apparaît compliqué pour les candidats, de communiquer un livret harmonie vide de contenu sur le dossier RAEP et d'opposer au jury un problème de reprise d'informatique et de renvoi de compétences. Le jury doit aussi tenir compte de ce paramètre !

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette demande sensible, Recevez Monsieur Le Directeur, l'assurance de mon profond respect et de mon dévouement

E.FIEVEZ